

[Accompagner la procédure des admissions post bac : interview](#) [1]

La procédure APB (Admission post-bac), qui permet aux élèves de terminale de s'inscrire en 1^{re} année d'enseignement supérieur, n'intègre pas de bonification pour le handicap. Pour aider les élèves en situation de handicap à franchir toutes les étapes, un accompagnement a néanmoins été mis en place, variable selon les académies. [Éclairage avec Emmanuelle Rosnet](#) [2], adjointe au CSAIO (chef du service académique d'information et d'orientation) de Clermont-Ferrand, sur le site de l'Onisep.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accompagner-la-proc%C3%A9dure-des-admissions-post-bac-interview>

[2] <http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Se-faire-accompagner/Instances-d-orientation/APB-et-handicap-accompagner-la-procedure>